



N° de résolution
ou annotation

4 mars 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 4 mars 2024 à 19 h, sous la présidence de la mairesse suppléante Katherine Dubois, à laquelle participent également les conseillers Gérard Tremblay, André Bussière, Clifford Lancaster, Guy Boutin et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le maire Bertrand Ménard est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 4 mars 2024 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2024
- 4. Nomination de la mairesse suppléante - Katherine Dubois**
- 5. Présentation des organismes et période de questions**
 - 5.1 M^{me} Anne Paradis - Présentation de la chaise des générations
 - 5.2 M^{me} Johanne Brassard et M. Jean-Charles Martel - Nom suggéré pour le parc industriel
- 6. Urbanisme**
 - 6.1 Règlement numéro 326 modifiant les articles 10, 91 et 92 ainsi que l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108 - Adoption du règlement
 - 6.2 Règlement numéro 327 modifiant la 3^e partie du Règlement numéro 107 du plan d'urbanisme portant sur « Les grandes orientations d'aménagement » - Adoption du règlement
 - 6.3 Règlement numéro 328 modifiant le chapitre III, sections II et III ainsi que l'ajout d'un point à la section III modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 111 - Adoption du règlement
 - 6.4 Règlement numéro 329 relatif au programme de vidange collective des installations septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 6.4.1 Deuxième projet - Adoption
 - 6.5 Règlement numéro 330 modifiant le Règlement de zonage no 108 afin d'intégrer une partie de la zone CV-5 au détriment des zones R-15 et Rpa-6; et d'autoriser la construction de plus d'un bâtiment principal dans les zones agricoles, commerciales, industrielles et publiques sous certaines conditions
 - 6.5.1 Deuxième projet - Adoption
 - 6.6 PIIA-3 - 463 à 481, rue Principale Nord - Toiture
 - 6.7 PIIA-2 - 1, avenue de Melbourne Sud - Multi-logement neuf
 - 6.8 PIIA-3 - 457 à 461, rue Principale Nord - Revêtement, portes et fenêtres
 - 6.9 Journée de l'environnement 2024
 - 6.9.1 Équipe Incita - Coop-conseil zéro déchet - Conférence - Estimation
 - 6.9.2 Jeux gonflables - Budget
 - 6.10 Programme OASIS - Demande d'aide financière - Autorisation dépôt
 - 6.11 Ministère de la Culture et des Communications - Église Sainte-Famille - Décision du ministère
 - 6.12 Plan particulier d'urbanisme - Adoption



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

7. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

- 7.1 Poste Bédard – Remplacement de la porte – Soumissions reçues
- 7.2 Tonte de pelouse des terrains municipaux – Soumissions reçues
- 7.3 Chem Action - Panneau de dosage pour alun aux champs d'épuration – Soumission reçue
- 7.4 Installation de bornes-fontaines – Autorisation plan et devis
- 7.5 Conduite d'eau potable – Rue Gouin (entre la rue King et l'aréna) – Autorisation plan et devis

8. Service récréatif

- 8.1 Remplacement du condensateur évaporatif – Aréna – Soumission
- 8.2 Conseil Sport Loisir de L'Estrie – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Présentation de la demande

9. Administration – Direction générale

- 9.1 Acquisition du lot no 5 534 036 –
 - 9.1.1 Autorisation de signature
 - 9.1.2 Affectation du surplus accumulé
- 9.2 Cour municipale MRC du Val-Saint-François - Constats d'infraction émis pour 2023 – Dépôt
- 9.3 Règlement numéro 324 décrétant une dépense de 577 431 \$ et un emprunt de 575 000 \$ pour l'acquisition du lot n° 5 534 036 et effectuer les analyses environnementales - Approuvée par le MAMH
- 9.4 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Données d'inspections de structures – Dépôt
- 9.5 Fin de semaine des ventes-débarras – 1^{er} et 2 juin 2024 - Coût
- 9.6 Programme de prévention en santé et sécurité au travail – Adoption
- 9.7 Programme de prévention en sécurité incendie – Adoption
- 9.8 Fonds d'assurance des municipalités du Québec – Réclamation – Fermeture du dossier
- 9.9 Commission de la représentation électorale du Québec - Reconduction des divisions en districts électoraux - Approbation
- 9.10 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées
 - 9.10.1 Avis de motion
- 9.11 Règlement numéro 332 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement numéro 288
 - 9.11.1 Avis de motion
- 9.12 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale – Offre de service
- 9.13 Vacances non-utilisées des directeurs – Autorisation de reporter
- 9.14 Association hockey mineur – Mauvaise créance

10. Police, incendies et sécurité civile

- 10.1 Sûreté du Québec - Cadets 2024

11. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 11.1 Mouvement Santé mentale Québec - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Demande de soutien



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 11.2 Réseau des lesbiennes du Québec - Journée de visibilité lesbienne - Demande de soutien
- 11.3 Fondation québécoise du cancer - Sûreté du Québec - 4^e édition du « Déjeuner du Directeur » - Invitation et partenariat
- 11.4 Fonds de soutien aux projets structurants - Demande d'appui
 - 11.4.1 Groupe média régional Val-Ouest
 - 11.4.2 Expo Richmond Fair (Société d'Agriculture du Comté de Richmond)
 - 11.4.3 Centre d'art de Richmond
- 11.5 Défi Pissenlits - Édition 2024 - Demande d'appui
- 11.6 Comité de la gouvernance - Demande de contribution
 - 11.6.1 Expo agricole de Richmond
 - 11.6.2 Club Holstein
 - 11.6.3 Classique canadienne du mouton
 - 11.6.4 Fondation du Foyer Wales
- 11.7 Centre de répit Théo Vallières - Souper bénéfice Steak Frites - Invitation

12. Correspondances diverses

- 12.1 Tournoi Mousquiri - Contribution financière - Remerciements

13. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
- 13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

14. Affaires nouvelles

- 14.1 Tournoi Mousquiri - Félicitations aux bénévoles

15. Période de questions

- 15.1 Divers commentaires

16. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse suppléante constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2024-03-04-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-04-02

3.1 Correction au procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat national des employés de la Ville de Richmond demandait une bonification salariale de 5.4 % pour tenir compte de l'IPC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont cru que l'IPC était de 5.4 % au mois de novembre 2023, mois de référence prévu à la convention collective, alors qu'il était après vérification de 4.4 %;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a jugé opportun de corriger la résolution du 5 février afin qu'elle reflète la réalité et la volonté des membres du conseil de s'appuyer sur l'IPC;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre une nouvelle résolution afin de confirmer celle portant le numéro 2024-02-05-25;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil d'accorder une indemnité compensatrice du coût de la vie, représentant 1.4 % de la masse salariale annuelle à être versée en sus de ce qui est prévu à la convention collective, sans retenue du régime de retraite ni d'assurance collective, aux employés syndiqués qui étaient à l'emploi de la municipalité le 1^{er} janvier 2024 et qui le sont toujours au moment du versement de ladite indemnité; que ladite indemnité soit versée sous forme de bonus de sorte qu'il ne vient aucunement toucher la grille salariale; qu'il s'agit d'un bonus non récurrent.

(Adoptée)

2024-03-04-03

3.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté avec la correction demandée au point 3.1 (résolution 2024-03-04-02).

(Adoptée)

2024-03-04-04

4. **NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE - KATHERINE DUBOIS**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil de nommer la conseillère Katherine Dubois comme mairesse suppléante, pour une période de 4 mois, et qu'elle entre en fonction séance tenante.

(Adoptée)

5. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.1 **M^{me} Anne Paradis - Présentation de la chaise des générations**

Madame Paradis, accompagné de parents et d'élèves, présentent aux membres du conseil la « chaise des générations » faite de matériaux recyclés et décorée par les élèves, l'objectif étant de rappeler aux membres du conseil l'importance de tenir compte du legs qu'ils font aux générations futures dans les décisions qu'ils prennent.

5.2 **M^{me} Johanne Brassard et M. Jean-Charles Martel - Nom suggéré pour le parc industriel**

Madame Brassard et Monsieur Martel déposent au conseil municipal une demande afin que la Ville de Richmond reconnaisse la contribution de M. Marc-André Martel, maire de Richmond de 1986 à 2017, au développement de sa collectivité. Ils déposent à cet effet une demande officielle, annexée aux présentes et faisant état de la carrière de l'ex-maire particulièrement le développement du parc industriel, et suggèrent que le parc industriel soit nommé « Parc industriel Marc-André-Martel ».



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-03-04-05

6. URBANISME

6.1 Règlement numéro 326 modifiant les articles 10, 91 et 92 ainsi que l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108 – Adoption du règlement

CONSIDÉRANT les règlements nos 2009-09, 2020-02 et 2021-03 de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements doivent être intégrés dans les règlements municipaux afin d'être conformes au schéma d'aménagement et développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la loi 16 (modifiant la *Loi sur l'urbanisme et l'aménagement* (LAU)) a imposé à la MRC de refuser de donner des avis quant à la conformité d'une modification d'un règlement d'urbanisme à l'égard des orientations de son schéma d'aménagement, si la municipalité n'a pas intégré tous les éléments de concordance à la suite d'une modification du schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Richmond n'avait pas intégré les règlements nos 2009-09, 2020-02 et 2021-03 de la MRC du Val-Saint-François, il se rend nécessaire d'apporter les modifications aux règlements municipaux afin d'intégrer lesdits règlements de la MRC et de se conformer au schéma d'aménagement et à la LAU;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 5 février 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 326 modifiant les articles 10, 91 et 92 ainsi que l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108.

(Adoptée)

2024-03-04-06

6.2 Règlement numéro 327 modifiant la 3^e partie du Règlement numéro 107 du plan d'urbanisme portant sur « Les grandes orientations d'aménagement » – Adoption du règlement

CONSIDÉRANT les règlements nos 2009-09, 2020-02 et 2021-03 de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements doivent être intégrés dans les règlements municipaux afin d'être conformes au schéma d'aménagement et développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la loi 16 (modifiant la *Loi sur l'urbanisme et l'aménagement* (LAU)) a imposé à la MRC de refuser de donner des avis quant à la conformité d'une modification d'un règlement d'urbanisme à l'égard des orientations de son schéma d'aménagement, si la municipalité n'a pas intégré tous les éléments de concordance à la suite d'une modification du schéma d'aménagement de la MRC;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond n'avait pas intégré les règlements nos 2009-09, 2020-02 et 2021-03 de la MRC du Val-Saint-François, il se rend nécessaire d'apporter les modifications aux règlements municipaux afin d'intégrer lesdits règlements de la MRC et de se conformer au schéma d'aménagement et à la LAU;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 5 février 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 327 modifiant la 3^e partie du Règlement numéro 107 du plan d'urbanisme portant sur « Les grandes orientations d'aménagement ».

(Adoptée)

2024-03-04-07

6.3 Règlement numéro 328 modifiant le chapitre III, sections II et III ainsi que l'ajout d'un point à la section III modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 111 – Adoption du règlement

CONSIDÉRANT les règlements nos 2009-09, 2020-02 et 2021-03 de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements doivent être intégrés dans les règlements municipaux afin d'être conformes au schéma d'aménagement et développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la loi 16 (modifiant la *Loi sur l'urbanisme et l'aménagement* (LAU)) a imposé à la MRC de refuser de donner des avis quant à la conformité d'une modification d'un règlement d'urbanisme à l'égard des orientations de son schéma d'aménagement, si la municipalité n'a pas intégré tous les éléments de concordance à la suite d'une modification du schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond n'avait pas intégré les règlements nos 2009-09, 2020-02 et 2021-03 de la MRC du Val-Saint-François, il se rend nécessaire d'apporter les modifications aux règlements municipaux afin d'intégrer lesdits règlements de la MRC et de se conformer au schéma d'aménagement et à la LAU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond doit apporter des modifications au Règlement no 111 de permis et certificat afin de se conformer aux règlements provinciaux Q2 r-22 et Q2 r 35.2;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 15 janvier 2024;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 5 février 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 328 modifiant le chapitre III, sections II et III ainsi que l'ajout d'un point à la section III modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 111.

(Adoptée)

6.4 Règlement numéro 329 relatif au programme de vidange collective des installations septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet

6.4.1 Deuxième projet – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des cours d'eau sis sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22), la Ville doit prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou avec déphosphatation et désinfection si le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, lorsqu'elle permet l'installation de tels systèmes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) précise le devoir de la Ville d'exécuter et de faire exécuter ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de prendre en charge l'entretien de tels systèmes qui seront dorénavant installés sur le territoire, et ce, en conformité des exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22), et plus particulièrement, à effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant;

2024-03-04-08



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit que toute somme due à la Ville à la suite de son intervention en vertu de cette loi est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que la Ville pourvoie à la vidange des fosses septiques situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement afin d'établir les modalités de gestion de ce service municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 5 février 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le deuxième projet du Règlement numéro 329 relatif au programme de vidange collective des installations septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet.

(Adoptée)

6.5 Règlement numéro 330 modifiant le Règlement de zonage no 108 afin d'intégrer une partie de la zone CV-5 au détriment des zones R-15 et Rpa-6; et d'autoriser la construction de plus d'un bâtiment principal dans les zones agricoles, commerciales, industrielles et publiques sous certaines conditions

6.5.1 Deuxième projet – Adoption

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Bussière lors de la séance du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 5 février 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le deuxième projet du Règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage no 108 afin d'intégrer une partie de la zone CV-5 au détriment des zones R-15 et RPA-6; et d'autoriser la construction de plus d'un bâtiment principal dans les zones agricoles, commerciales, industrielles et publiques sous certaines conditions.

(Adoptée)

6.6 PIIA-3 - 463 à 481, rue Principale Nord – Toiture

CONSIDÉRANT la demande qui vise le remplacement du revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur rouge par des bardeaux d'asphalte dans les tons de noirs;

2024-03-04-09

2024-03-04-10



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de construction au propriétaire du 463 à 481, rue Principale Nord pour le remplacement du revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur rouge par des bardeaux d'asphalte dans les tons de noirs, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-03-04-11

6.7 PIIA-2 - 1, avenue de Melbourne Sud – Multi-logement neuf

CONSIDÉRANT la demande qui vise la construction d'un immeuble résidentiel de 4 logements recouvert de briques et de clins en fibrociment;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est disposé à utiliser tout agencement de couleur choisie par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter sous certaines conditions;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de construction au propriétaire du 1, avenue de Melbourne Sud pour la construction d'un immeuble résidentiel de 4 logements recouvert de briques et de clins en fibrociment sous les conditions suivantes :

- QUE la brique soit de couleur rouge et le clins de fibrociment soit de couleur beige ou grise;
- QUE la brique soit le matériau dominant sur la façade donnant sur l'avenue de Melbourne Sud, ou que minimalement, les coins du bâtiment soient en brique;
- QU'un aménagement paysager, comprenant des arbres ou des arbustes, soit créé sur les façades donnant sur une rue;

le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-03-04-12

6.8 PIIA-3 - 457 à 461, rue Principale Nord – Revêtement, portes et fenêtres

CONSIDÉRANT la demande qui vise le remplacement de la porte avant et des fenêtres sur une partie de l'immeuble ainsi que l'installation de clins de vinyle de couleur « 04-Cabot Brun » sur la partie arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de construction au propriétaire du 457 à 461, rue Principale Nord pour le remplacement de la porte avant et des fenêtres sur une partie de l'immeuble ainsi que l'installation de clins de vinyle de couleur « 04-Cabot Brun » sur la partie arrière du bâtiment, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

6.9 Journée de l'environnement 2024

2024-03-04-13

6.9.1 Équipe Incita – Coop-conseil zéro déchet – Conférence – Estimation

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir les services d'Équipe Incita - Coop-conseil zéro déchet dans le cadre de la Journée de l'environnement, au montant de 1 150 \$, taxes en sus, pour une conférence de 1 h 30, ainsi que les frais de déplacement de 245 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-03-04-14

6.9.2 Jeux gonflables - Budget

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver un budget de 600 \$ pour la location de jeux gonflables lors de la Journée de l'environnement 2024.

(Adoptée)

2024-03-04-15

6.10 Programme OASIS – Demande d'aide financière – Autorisation dépôt

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite réaliser un projet de lutte contre les îlots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes sur le territoire de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite déposer une demande financière au volet 1 du Programme OASIS pour le soutien d'un projet de verdissement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 1 du programme OASIS afin de réaliser un projet de lutte contre les îlots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes sur le territoire de la Ville; QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Richmond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2024-03-04-16

DROIT DE VÉTO

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6.11 Ministère de la Culture et des Communications – Église Sainte-Famille – Décision du ministère

CONSIDÉRANT que l'immeuble construit sur le lot no 5 534 232, connu comme étant le Centre Ste-Famille, ne répond pas aux critères permettant un classement par le ministère de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur désire faire l'acquisition dudit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de démolition dudit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur envisage la construction de plusieurs immeubles à logements sur le lot en question;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements non seulement à Richmond mais sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT les orientations gouvernementales en matière de densification du territoire municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil que la Ville accorde l'autorisation de démolition de l'immeuble se trouvant sur le lot no 5 534 232 à Richmond conditionnellement au dépôt d'une demande complète de permis de construction et que le tout soit conforme à la réglementation municipale; que la présente autorisation de démolition n'est valable que pour la présente demande; que le promoteur verse à la Ville une caution de 100 000 \$ afin de garantir la construction d'un nouvel immeuble multilogement.

(Adoptée)

Le maire a exercé son droit de veto sur la résolution 2024-03-04-16 et a demandé que le point soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

2024-03-04-17

6.12 Plan particulier d'urbanisme - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté une firme d'urbanisme pour effectuer la mise à jour du plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville qui datait de 2005;

CONSIDÉRANT QUE des consultations publiques ont été menées en 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 20 février dernier et qu'elle a permis de présenter aux citoyens le projet de plan particulier d'urbanisme du centre-ville pour les quinze prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance du projet de PPU;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil d'adopter le plan particulier d'urbanisme du centre-ville tel que déposé et demande au service d'urbanisme de la Ville de préparer une planification de mise en œuvre dudit plan.

(Adoptée)



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

7. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

2024-03-04-18

- 7.1 Poste Bédard – Remplacement de la porte – Soumissions reçues**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission du 5 février 2024 de Construction Leclair pour le remplacement de la porte incluant le cadrage et les accessoires, au poste Bédard, au montant de 1 856,52 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-03-04-19

- 7.2 Tonte de pelouse des terrains municipaux – Soumissions reçues**
CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la tonte de pelouse des terrains municipaux pour 2024;
CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix	
	Avant taxes	Avec taxes
Entretien pelouse Franky	19 995,75 \$	22 990,01 \$
Serge Létourneau	21 750,00 \$	25 007,06 \$
Les Entreprises M. Nault	22 396,17 \$	25 750,00 \$
Les Entreprises F.G. (9091-3617 Québec inc.)	24 150,00 \$	27 766,46 \$

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat pour la tonte de pelouse des terrains municipaux pour 2024 au plus bas soumissionnaire, soit Entretien pelouse Franky, au montant 19 995,75 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-03-04-20

- 7.3 Chem Action - Panneau de dosage pour alun aux champs d'épuration – Soumission reçue**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 45264 de Chem Action pour l'achat et l'installation d'un panneau de dosage pour alun aux champs d'épuration, au montant de 9 986 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-03-04-21

- 7.4 Installation de bornes-fontaines – Autorisation plan et devis**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de Granulab Plus pour la production des plans et devis pour l'installation de bornes-fontaines, au montant de 7 603 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-03-04-22

- 7.5 Conduite d'eau potable – Rue Gouin (entre la rue King et l'aréna) – Autorisation plan et devis**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de Granulab Plus pour la production des plans et devis pour le prolongement de la conduite d'eau sur la rue Gouin (entre la rue King et l'aréna), au montant de 15 500 \$, taxes en sus.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-03-04-23

8. SERVICE RÉCRÉATIF

8.1 Remplacement du condensateur évaporatif – Aréna – Soumission

CONSIDÉRANT QUE le règlement 323 décrétant une dépense de 199 000 \$ et un emprunt de 199 000 \$ pour procéder à l'acquisition d'évaporateur et d'une génératrice a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1^{er} février dernier;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'amender la résolution numéro 2024-02-05-22, afin de retenir la nouvelle soumission numéro MPE230097 de CIMCO pour effectuer le remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna, au montant de 101 735 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-03-04-24

8.2 Conseil Sport Loisir de L'Estrie – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Présentation de la demande

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil :

- QUE la Ville de Richmond autorise la présentation du projet de réaménagement et rénovation de la place des Loisirs (U-2023-0113) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Richmond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE la Ville de Richmond désigne M^{me} Marie-Andrée Ménard, directrice du service Récréatif, ou le maire, ou le maire suppléant, et M. Rémi-Mario Mayette, le directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

(Adoptée)

9. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Acquisition du lot no 5 534 036

2024-03-04-25

9.1.1 Autorisation de signature

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres d'autoriser M^{me} Katherine Dubois, mairesse suppléante, et M. Rémi-Mario Mayette, le directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte d'achat du lot no 5 534 036, situé au 265, rue Principale Nord et tous les autres documents relatifs à l'achat ci-dessus mentionné.

(Adoptée)

2024-03-04-26

9.1.2 Affection du surplus accumulé

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

membres du conseil d'autoriser une affectation de 300 000 \$
du surplus non affecté au paiement du lot no 5 534 036.

(Adoptée)

9.2 Cour municipale MRC du Val-Saint-François - Constats d'infraction émis pour 2023 - Dépôt

Le directeur général dépose le rapport des constats d'infractions émis en vertu des règlements municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 représentant 102 constats émis sur le territoire de la Ville de Richmond par la Sûreté du Québec, les employés municipaux et la S.P.A.

9.3 Règlement numéro 324 décrétant une dépense de 577 431 \$ et un emprunt de 575 000 \$ pour l'acquisition du lot n° 5 534 036 et effectuer les analyses environnementales - Approuvée par le MAMH

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvant une dépense de 288 784 \$ et un emprunt de 286 353 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 14 439 \$, pour l'acquisition du lot n° 5 534 036 et effectuer les analyses environnementales.

9.4 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Données d'inspections de structures - Dépôt

Le directeur général dépose aux membres du conseil une lettre reçue du ministère des Transports et de la Mobilité durable, qui fait part des résultats d'inspection réalisées sur des éléments relevant de la municipalité, qui stipule qu'il n'y a pas de travaux à réaliser.

2024-03-04-27

9.5 Fin de semaine des ventes-débarras - 1^{er} et 2 juin 2024

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la fin de semaine des ventes-débarras se tienne les 1^{er} et 2 juin 2024, avec reprise en cas de pluie; que le Club de patinage artistique Les Tourbillons soit mandaté pour l'organisation de cet événement, que le coût du permis soit fixé à 20 \$ et que les profits nets générés, par l'émission des permis, avec un minimum garanti par la municipalité de 500 \$, soient remis au Club de patinage artistique Les Tourbillons de Richmond.

(Adoptée)

2024-03-04-28

9.6 Programme de prévention en santé et sécurité au travail - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Programme de prévention en santé et sécurité du travail de la Ville de Richmond.

(Adoptée)

2024-03-04-29

9.7 Programme de prévention en sécurité incendie - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Programme de prévention en sécurité incendie de la Ville de Richmond.

(Adoptée)



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

**9.8 Fonds d'assurance des municipalités du Québec – Réclamation
– Fermeture du dossier**

Le directeur dépose un avis de fermeture de dossier reçu du Fonds d'assurance des municipalités du Québec relativement à une réclamation de M^{me} Sylvie Cormier pour des dommages dû à un refoulement d'égouts. Le dossier a été fermé avec négation de responsabilité.

**9.9 Commission de la représentation électorale du Québec -
Reconduction des divisions en districts électoraux -
Approbation**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre reçue de la Commission de la représentation électorale du Québec approuvant la reconduction des districts électoraux.

**9.10 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un
emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements
pour l'eau potable et le traitement des eaux usées**

9.10.1 Avis de motion

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

(Adoptée)

**9.11 Règlement numéro 332 décrétant les règles de contrôle et de
suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des
dépenses et abrogeant le règlement numéro 288**

9.11.1 Avis de motion

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 332 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement numéro 288.

(Adoptée)

**9.12 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Cadre
d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités
en gestion municipale – Offre de service**

Le directeur général dépose une lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale, où il offre leur aide et leur soutien en cas de nécessité.

9.13 Vacances non-utilisées des directeurs – Autorisation de reporter
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser que soient reportées à l'année 2024 les heures de vacances non utilisées en 2023 de MM. Rémi-Mario Mayette, Robert Cormier, Francesco Cappai et M^{me} Marie-Andrée Ménard.

(Adoptée)

9.14 Association hockey mineur – Mauvaise créance

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de radier

2024-03-04-30

2024-03-04-31

2024-03-04-32

2024-03-04-33



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

la mauvaise créance d'Association hockey mineur pour la location de la glace de l'aréna, au montant de 53 353,60 \$.

(Adoptée)

10. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

2024-03-04-34

10.1 Sûreté du Québec - Cadets 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE les cadets embauchés dans le cadre dudit programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté du Québec détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et, à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de nature policière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville participe au partenariat relatif à la fourniture de services de 2 cadets de la Sûreté du Québec pour une durée de 80 heures et ce, pour la somme totale de 4 000 \$; que le directeur général soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

(Adoptée)

11. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2024-03-04-35

11.1 Mouvement Santé mentale Québec - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

POUR CES MOTIFS



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

(Adoptée)

2024-03-04-36

11.2 Réseau des lesbiennes du Québec - Journée de visibilité lesbienne - Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond est inclusive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond fait la promotion pour l'égalité des droits de chacun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond reconnaît la place de chaque citoyen.ne au sein de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond soutient la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT QUE se tiendra, le 26 avril prochain, la quarantième Journée de visibilité lesbienne au Québec et ailleurs dans le monde;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'appuyer la Journée de visibilité lesbienne qui se tiendra le 26 avril 2024.

(Adoptée)

11.3 Fondation québécoise du cancer - Sûreté du Québec - 4^e édition du « Déjeuner du Directeur » - Invitation et partenariat

Les membres du conseil prennent connaissance d'un courriel reçu de la Fondation québécoise du cancer en Estrie et de la Sûreté du Québec de la MRC du Val-Saint-François invitant la municipalité à participer au déjeuner du directeur de la Sûreté du Québec de la MRC du Val-Saint-François, qui aura lieu le 8 mai prochain;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de verser une contribution financière à la Fondation québécoise du cancer en Estrie de 150 \$ à l'occasion du « Déjeuner du Directeur », soit un déjeuner-bénéfice qui se tiendra le 8 mai prochain au restaurant La Vieille Gare de Richmond.

(Adoptée)

2024-03-04-37

11.4 Fonds de soutien aux projets structurants - Demande d'appui

11.4.1 Groupe média régional Val-Ouest

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de Groupe média régional Val-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe média régional Val-Ouest souhaite déposer une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François afin de procéder à l'embauche d'un gestionnaire;

POUR CES MOTIFS

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de Groupe média régional

2024-03-04-38



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Val-Ouest, pour son projet d'embauche d'un gestionnaire responsable de l'administration et de la recherche de financement afin d'assurer la pérennité de l'organisme, formulée au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2024-03-04-39

11.4.2 Expo Richmond Fair (Société d'Agriculture du Comté de Richmond)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de la murale de la foire de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Agriculture du Comté de Richmond souhaite déposer une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François pour la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Bussière et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond pour son projet La murale de la foire au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2024-03-04-40

11.4.3 Centre d'art de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet du Centre d'art de Richmond consistant en l'acquisition d'une scène mobile;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'art de Richmond s'uni à 2 organismes pour la réalisation du projet soit Volute et Rosace (Kingsbury) et La Coopérative brassicole l'Ardoise (Richmond);

POUR CES MOTIFS

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de Centre d'art de Richmond pour son projet d'acquisition d'une scène mobile collective et polyvalente au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2024-03-04-41

11.5 Défi Pissenlits – Édition 2024 – Demande d'appui

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Bussière et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adhère au Défi pissenlits et retarde la coupe de la pelouse sur ses terrains en autant qu'il n'y ait pas de conséquence;

- QU'une campagne de communication soit réalisée afin de sensibiliser la population au Défi pissenlits;
- QUE les résidants de Richmond soient invités à participer au projet.

(Adoptée)



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

2024-03-04-42

11.6 Comité de la gouvernance - Demande de contribution

11.6.1 Expo agricole de Richmond

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par l'Expo agricole de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE l'Expo agricole de Richmond génère des retombées pour la Ville de Richmond ainsi que ses commerçants;

CONSIDÉRANT QUE l'Expo agricole de Richmond bénéficie d'une excellente réputation dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Expo agricole de Richmond est un événement familial incontournable pour les résidents et attire de nombreux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution de 600 \$;

POUR CES MOTIFS

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière au montant de 600 \$ à l'Expo agricole de Richmond.

(Adoptée)

2024-03-04-43

11.6.2 Club Holstein

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière reçue du Club Holstein de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution financière de 100 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ au Club Holstein de Richmond.

(Adoptée)

2024-03-04-44

11.6.3 Classique canadienne du mouton

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière reçue de la Classique canadienne du mouton;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal de verser une contribution financière de 125 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière au montant de 125 \$ à la Classique canadienne du mouton.

(Adoptée)

2024-03-04-45

11.6.4 Fondation du Foyer Wales

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Foyer Wales adresse une demande de contribution financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une aide de 300 \$;

POUR CES MOTIFS,



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond fasse un don non récurrent au montant de 300 \$ au Foyer/CHSLD Wales.

(Adoptée)

2024-03-04-46

11.7 Centre de répit Théo Vallières – Souper bénéfice Steak Frites – Invitation

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de verser un don de 100 \$ au Centre de répit Théo Vallières dans le cadre du souper-bénéfice Steak Frites et ce, sans la réservation de repas.

(Adoptée)

12. CORRESPONDANCES DIVERSES

12.1 Tournoi Mousquiri – Contribution financière - Remerciements

Les membres du conseil prennent connaissance du courriel reçu du Tournoi Mousquiri remerciant la Ville l'aide financière accordée.

13. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2024-03-04-47

13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 356 886,66 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 1^{er} mars 2024.

(Adoptée)

2024-03-04-48

13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 128 165,67 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 1^{er} mars 2024.

(Adoptée)

2024-03-04-49

13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 31 828,89 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant taxes	Après taxes
ENTREPRISES S2C INC. Cuisine hôtel de ville, portes, salle communautaire	10 461,24 \$	12 027,81 \$
TECH-NIC RESEAU CONSEIL Nouveau câblage hôtel de ville - PRABAM	4 766,45 \$	5 480,24 \$
TRAFFIC INNOVATION INC. Feux solaires pour traverses	11 275,00 \$	12 963,43 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

UNION DES MUNICIPALITÉS		
Cotisation annuelle	5 326,20 \$	6 123,80 \$
GRAND TOTAL	31 828,89 \$	36 595,28 \$
		(Adoptée)

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Tournoi Mousquiri – Félicitations aux bénévoles

Les membres du conseil unissent leur voix afin de souligner le succès du Tournoi Mousquiri et souligner la générosité des bénévoles qui en assurent la réussite année après année depuis 59 ans.

15. Période de questions

15.1 Divers commentaires

Divers commentaires sont formulés par des citoyens sans qu'il n'y ait vraiment de question adressée aux membres du conseil.

2024-03-04-50

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 33, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)


MAIRE


**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 792.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier